

VISIO CONFERENCE Ouverture de séance : **18h00**

Secrétaire de séance : Mme Montuzet

Madame la Principale remercie les membres de leur présence en visioconférence pour ce CA extraordinaire.

Membres excusés : Monsieur OMNES et Monsieur CASTAY

26 membres présents : quorum atteint

Ordre du jour :

1/Autorisation générale d'ester en justice pour le chef d'établissement.

2/ Contrat de société de gardiennage.

1/ Pour représenter le collège au tribunal.

Vote : unanimité pour.

2/ Contrat de gardiennage.

Changement de société de gardiennage, autorisation de signer un nouveau contrat.

Vote : unanimité pour.

Suite à une plainte déposée par une famille, le chef d'établissement est convoqué au tribunal d'Orléans pour défendre les intérêts du collège.

Une élève nouvellement installée à Langon a été inscrite au collège au 1er trimestre en 2018-2019. Pour des raisons personnelles, la famille a quitté Langon en novembre 2018 pour retourner dans sa région d'origine à Orléans. La famille est partie sans régler la facture du 1^{er} trimestre pour la cantine. Cette facture s'élevait à 180 euros. Après les relances d'usage et sans nouvelle de cette famille, nous avons fait appel à un huissier pour recouvrer cette dette.

En septembre dernier la famille a décidé de payer cette facture et a alors découvert qu'elle est assortie de frais d'huissier. Elle a alors décidé d'engager un avocat.

La famille ne conteste pas la dette mais refuse de payer les frais d'huissier. Elle demande l'extinction de la dette du collège, de même que les frais d'huissier, et demande que le collège soit condamné à prendre en charge ses frais d'avocats et à lui verser des dommages et intérêts à hauteur de 800 euros : au total on parle donc d'une somme de 2800 euros qui serait en jeu.

Nous avons consulté le service juridique du Rectorat qui nous conseille de faire appel aux services d'un avocat. Un devis a été établi pour un montant de 1200 euros.

Fin de séance 18h20

Secrétaire de séance

A-C MONTUZET



Principale
LE PRINCIPAL
V. RONNE
COLLÈGE TOULOUSE LAUTREC
LANGON